

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui?
 bien de fabrique encore sous séquestre? ...
 bien de fabrique dévolu :
 soit à un établissement de bienfaisance ?
 soit à la commune ?
 bien communal, ou reconnu tel ?

de la Commune



Qui l'a pris en location?

M^r le Recteur
par bail écrit

Par bail écrit ou location verbale?

120 francs plus réparations locatives et impôts

Quelles sont les conditions de location :

Date de l'entrée en jouissance?

Durée du bail?

Faculté de résiliation?

Réparations?

Les réparations locatives au Recteur
au Recteur
au Recteur

Contributions?

Assurances?

Autres charges?

Faculté de sous-louer?

Prix de location?

120 francs

Conditions de paiement?

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs?

B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il?

A quel titre l'occupez-vous?

Quelles sont les conditions de location?